

Arrêté n° 2021- 27 du 11 février 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU l'arrêté n° 2020-163 du 10 juillet 2020 désignant Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président délégué à l'écologie, au développement durable et à l'aménagement,
- VU la délibération n° CP 2021-009 du 21 janvier 2021 relative au Contrat d'Aménagement Régional (CAR), au Contrat Régional Territorial (CRT) et à l'aide à l'Ingénierie Territoriale (IT): 1^{ère} affectation 2021 et avenants.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France lors de la signature des nouveaux contrats d'aménagement régionaux, votés en Commission Permanente le 21 janvier 2021, des communes ou structures intercommunales situées dans les départements de la Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine, de l'Essonne et de la Seine-Saint-Denis:

- **Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**, *Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.



Valérie PÉCRESSE

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél: 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr



[RegionIleDeFrance](https://www.facebook.com/RegionIleDeFrance)



[@iledefrance](https://twitter.com/iledefrance)